

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-158 du 27 Mai 1981

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction
et de l'Habitat, de l'intérim du Camarade
Simon Ifédé OGOUMA, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour compter
du 27 Mai 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-157 du 26 Mai 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Natio-
nale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour
compter du 27 Mai 1981 ;

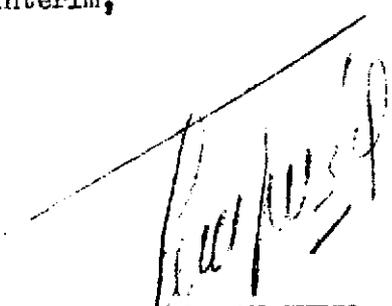
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 27 Mai 1981, le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
pendant l'absence du Camarade Simon Ifédé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Mai 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du FRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MAEC 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-